This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College Library

FROM THE
J. HUNTINGTON WOLCOTT
FUND

GIVEN BY ROGER WOLCOTT [CLASS OF 1870] IN MEMORY OF HIS FATHER FOR THE "PURCHASE OF BOOKS OF PERMANENT VALUE, THE PREFERENCE TO BE GIVEN TO WORKS OF HISTORY, POLITICAL ECONOMY AND SOCIOLOGY"

J. FEHMI

Tablettes Révolutionnaires d'un JEUNE TURC

Le circassien HASSAN, sicaire de la réaction en 1876.

PARIS
A. MICHALON, ÉDITEUR
26, rue Monsieur-le-Prince, 26

1903

Tous droits réservés

TABLETTES REVOLUTIONNAIRES

d'un

JEUNE TURC

A la mémoire du tribun

ALI-SUAVI

à l'illustre publiciste qui se fit massacrer
pour délivrer
le plus grand martyr du siècle,
Mourad V,

je dédie cette brochure de combat.

J. FEHMI

Tablettes Révolutionnaires
d'un
JEUNE TURC

Le circassien HASSAN, sicaire de la réaction en 1876

PARIS
A. MICHALON, EDITEUR
26, rue Monsieur-le-Prince, 26

1903

Off 541.2

~~Off 541.2~~

JOSEPH (YOUSSOUF) FEHMI

Fils de S. E. FEHMI BEY, ex-secrétaire général
des vilayets de
Salonique, Smyrne, Rhodes, Adana, etc.

HARVARD COLLEGE
JAN 4 1904
LIBRARY.

Wolcott fund.

La question macédonienne et les Turcs révolutionnaires

L'état de choses actuel, en Macédoine, est tout simplement le résultat de la politique de Hamid II et des manœuvres criminelles de ses agents. Que sont, au fond, les Macédoniens ? Des paysans paisibles, dont chacun possède une masure et un lopin de terre. Pour troubler la paix, il a fallu la malice et la ruse des tiers intéressés à la ruine commune.

Que font les gouverneurs de ces provinces ? De longue main, par ordre du sultan, ils excitent les musulmans contre les chrétiens et favorisent les Albanais en leur permettant de préparer des massacres. Lorsque les préparatifs des bandits seront terminés, le gouvernement turc donnera le signal du combat. Divisant pour régner, Abdul-Hamid oppose, par un calcul machiavélique, les chrétiens aux musulmans et les musulmans aux chrétiens. Il y a à remarquer aussi que le clergé orthodoxe s'immisce dans les entreprises du sultan en réveillant certains fanatismes. Le clergé orthodoxe, je veux dire

les popes macédoniens, n'acceptent pas nos principes et démontrent par là que leurs aspirations sont tout autres que le salut de la Turquie par une révolution intérieure contre le régime hamidien.

Il est de notre devoir à nous, Turcs révolutionnaires, d'élever la voix contre de tels procédés.

Le remède à la situation de la Macédoine et de l'Arménie n'est pas dans l'autonomie éphémère, mais dans un ralliement aux Turcs révolutionnaires à seule fin de battre en brèche un gouvernement qui seul est responsable de l'état lamentable du pays.

Si tous, sans distinction de races ni de religions, nous nous tendions la main pour avoir raison de cette Bastille moderne qu'est le palais d'Yildiz, alors nous fonderions, sur l'ordre et la loi, sur le respect des droits de l'homme, une Turquie libre et libérale.

L'empire est rongé au cœur par cet impitoyable vautour : le sultan.

C'est lui et son prédécesseur, Abdul-Aziz qui sont responsables des massacres, des viols et des pillages. Contrairement à ce que l'on croit en Europe, les chrétiens et les musulmans ont de tout temps fraternisé. Mais, dans le but de prolonger leur règne, Aziz et Hamid cherchèrent à susciter des haines et des discordes.

Si jamais la Macédoine devenait bulgare ou grecque, le peuple de ces régions perdrait ses droits nationaux dans la catastrophe. Certains Macédoniens sont dans nos rangs et, mieux que d'autres, connaissent le joug tyrannique des roitelets des États balkaniques. Le prince de Bulgarie — le roi de demain — que ses ministres poussent à la guerre et dont l'intérêt serait de rester tranquille, cherche à conserver l'amitié du sultan et les sympathies populaires. Il sait pertinemment que les « jeunes Turcs » ont une organisation centrale dans le pays même et ne se laisseront jamais influencer par les comités séparatistes de Sofia.

Le but des Turcs révolutionnaires en Macédoine est une entente avec les « jeunes Turcs » pour renverser le gouvernement de Constantinople. C'est par suite de l'opposition de ces derniers que toutes les révoltes parties des camps séparatistes n'ont trouvé aucun écho dans nos rangs. Par contre, le sultan cherche à éliminer sur les rapports aux ambassadeurs, les révolutionnaires qui demandent son abdication, quitte à favoriser les révolutionnaires séparatistes, et voilà pourquoi les questions s'embrouillent et s'enchevêtrent.

Nous ne voulons plus vivre sous l'ombre d'Abdul-Hamid, se disant représentant de Dieu sur la terre. La Macédoine n'est pas seule à se

débattre contre le monstre de la misère. Plus d'une fois la modicité des traitements des petits fonctionnaires oblige ceux-ci à se mettre à rançonner les populations d'autres provinces. Le sultan a toujours approuvé ces procédés. C'est lui qui a décrété le prélèvement inique des dîmes. C'est lui qui bouleverse nos finances. Notre pays est en définitive un de ceux qui, en comparaison de la population, vit avec le budget le plus modeste. Pourquoi donc ce budget médiocre écrase-t-il la nation? C'est par ce maudit Yildiz, par ce tonneau des Danaïdes qui arrache la bouchée de pain au peuple pour engraisser les figures avinées de sa séquelle.

Ramenons à nous l'opinion publique en pactisant avec tous les opprimés, sans distinction aucune ; allons tous réclamer nos droits à la vie et au bien-être social. Prouvons, nous Turcs, à nos frères chrétiens ou israélites, que ni les races ni les religions ne contraignent le peuple à rester esclave.

Quand nous aurons reconquis nos libertés constitutionnelles, nous saurons nous comprendre et nous estimer. Pourquoi la Turquie ferait-elle exception aux autres nations et serait-elle indigne du système libéral?

Au lieu de diviser nos forces et nos luttes, combattons ensemble, marchons en avant, et n'initions à nos projets, ni le pope ni le mollah;

laissons l'un dans son église et l'autre à sa mosquée.

La Turquie, quand la séquelle qui la prostitue sera châtiée, nous paraîtra telle qu'elle est : belle, riche et généreuse. Alors nous serons heureux, on ne violera plus nos femmes et nos enfants ; nous pourrons nous abriter sous ses flancs et, dignes, nous la réhabiliterons devant l'Europe.

Tribunaux turcs

Faux témoins et juges stipendiés

Les lois du monde civilisé punissent sévèrement le faux témoignage; mais le lecteur ne sait peut-être pas qu'en Turquie ce métier est une véritable fonction autorisée pour les musulmans et même pour certains chrétiens.

A Constantinople, cette corporation possède un Bottin et des officines où les bourgeois cossus vont acheter le témoignage qu'il leur faut et même le jugement du tribunal. Sitôt qu'une affaire est en instance, le juge d'instruction donne un délai aux parties pour se pourvoir de faux témoins. Du reste, entre deux battants de porte, ces tristes individus viennent vous raccoler.

Devant la perspective de gagner ou de perdre le procès, le justiciable se laisse écorcher par un de ces sbires. Le lendemain, visite de faux témoins; nouvelle demande de fonds; nouveaux pourparlers. Voulez-vous écraser votre adversaire? vous dit-il, donnez-moi vingt francs de plus. Le juge est mis au courant de l'intrigue

par le faux témoin. A la première instruction, le juge ergote et cherche à démontrer par des procédés casuistiques que le témoin est faux. Le coup de scène réussit admirablement. Panique de la partie ; tâtonnements du juge qui, avant de demander sa part du gâteau, veut laisser languir le plaideur.

Des mois s'écoulent ; des journées entières, en chaussettes sur des dalles — les chaussures étant interdites dans ces lieux — le justiciable court affolé de cabiuet en cabinet.

Fatigué à la fin, il exige des explications ; mais le témoin a disparu, il faut en retrouver un autre. Nouvelles propositions, de l'argent et toujours de l'argent,

Enfin, l'instruction est close ! Le juge fait annoncer la nouvelle au patient par un domestique auquel il faut offrir un dîner et une bourse garnie de quelques louis pour son maître. Si le patient n'offre rien au domestique — le dîner traditionnel ou le pot-de-vin pour le patron — il n'entendra jamais parler de son procès et heureux encore si la générosité de l'adversaire ne le lui fait pas perdre. Hélas ! ce n'est pas fini. Débarrassé du juge d'instruction il tombe dans les griffes des juges de tribunaux. Ceux-là veulent la pâtée grasse et ne lâchent jamais une bonne proie. Si la partie résiste et ne veut pas se laisser écorcher de nouveau, le procès peut

durer une éternité. Malheur au prolétaire qui réclame son dû à un bourgeois!

Malheur au domestique, musulman ou chrétien, qui réclame une indemnité, pour un membre brisé ou un œil crevé, à la suite d'un accident de travail dont la responsabilité retombe sur le patron. Jamais ce prolétaire ne gagnera son procès. C'est un fait si rare dans les annales judiciaires turques qu'on le souligne au crayon rouge et le ministère de la police, inquiet de l'effet que ce jugement favorable à un prolétaire pourrait produire dans le patronat, ordonne une interdiction de séjour au bienheureux ouvrier.

Des prostituées musulmanes se promènent sous les fameux platanes qui environnent le Parquet et, moyennant 20 sous parfois, se chargent d'accuser de faux un adversaire contre lequel l'opposition n'a aucun grief sérieux à avancer.

Devant les juges turcs, la question d'outrage à une femme voilée est connexe à toute affaire civile ou criminelle. Le témoignage d'une femme de cette catégorie suffit souvent pour faire perdre un procès de tout autre envergure, la justice hamidienne refusant la preuve de l'immoralité, même flagrante, d'une musulmane.

La justice criminelle est, à peu de chose près, la même :

Le bandit qui promet 50 louis aux juges est

sûr d'être acquitté ; quant au malheureux que la faim a poussé à dérober une miche de pain, celui-là sera condamné à la déportation.

Le meurtrier qui promet, sur des engagements fermes, de payer une certaine somme aux parents de la victime est acquitté, quand, bien entendu, la partie civile consent à partager le magot, qui provient généralement de rapines, avec les juges.

Un ivrogne arrêté sur la voie publique est dépouillé en arrivant au commissariat et le magistrat de ce district le condamne, sans autre forme de procédure, à lui payer des mensualités pour les arrestations à venir.

De cette sorte, l'ivrogne musulman a la sécurité dans la rue et peut jouer du couteau en toute liberté.

Les prisons des criminels de droit commun sont des tripots de premier ordre, rien n'y manque : domino, jacquet, lansquenet, trente et quarante. Les prévenus jouent et se volent entre eux pour gagner le pot-de-vin du juge. Les gardiens de ces prisons sont des agents d'affaires et prêtent aux bandits des sommes à cent pour cent, sur lesquelles ils retiennent un quart en plus, du gain des partenaires.

Avec de tels juges, les moyens légaux et la méthode réformiste deviennent ridicules en Turquie. C'est par la révolution qu'on renverse un gouvernement comme celui d'Hamid et non pas

par des réformes sous les auspices d'un bourreau.

Voilà pourquoi nous invitons les « jeunes Turcs » à former des groupements et à catéchiser le peuple afin de soulever ce levier qui, en retombant, écrasera la séquelle hamidienne et nous redonnera notre constitution.

Congrégations musulmanes et Bectachis turcs

Ce serait fastidieux de décrire une par une les congrégations hamidiennes dont le but et les mœurs sont analogues : servir les visées du Sultan en étouffant les aspirations libérales de la nation.

J'ai choisi comme spécimen la secte des moines Bectachis, presque inconnus en Europe, des immondes turpitudes desquels le peuple a le plus à souffrir. Cette confrérie est à peu de chose près la reconstitution des fameux janissaires dont les dépravations sont devenues historiques.

Pour être Bectachi, il faut être musulman de naissance et recommandé au Palais par un mollah stipendié. Sitôt élu, le Bectachi doit partir pour la Mecque et faire le voyage traditionnel pour acquérir le titre de pèlerin. La nation lui doit, à son retour, le respect, la vénération et il est alors, par ordre du sultan, en dehors de la loi.

Tout est permis à ces rebuts de l'humanité :

tantôt en pantalon, une tiare de peau de vache sur la tête, tantôt en tunique, tantôt nus, une pierre attachée par une ceinture sur le nombril, ils parcourent la Turquie, soit pour ameuter les paysans musulmans, soit pour assassiner des chrétiens, soit pour livrer les Turcs révolutionnaires aux autorités hamidiennes. Ce sont ces crétins qu'Abdul-Hamid a l'intention d'armer contre nous le jour de la Révolution.

Véritables épouvantails des malheureux paysans, ces immondes individus se promènent ivres dans les communes, entièrement nus, au milieu des femmes et des enfants en se livrant à des scènes et des déhanchements impossibles à raconter par respect pour le lecteur.

Des adultes sont amenés par ces libidineux dans des lieux immondes, sous prétexte de produire des extases. Des parents infâmes envoient leurs enfants chez ces bandits pour découvrir des objets volés ou perdus, ou bien encore pour dénouer le nœud magique qui empêche, disent-ils, les femmes d'aller au paradis.

A aucune époque, cette congrégation de misérables n'avait pris l'envergure qu'elle possède de nos jours.

Leurs pratiques mystiques librement propagées, la réputation de saints qu'on leur accorde sur les instigations du Palais, les font regarder, chez nous, comme de fougueux réac-

tionnaires qui sèment d'autant plus la terreur dans les milieux prolétaires qu'ils jouissent d'une complète impunité.

De l'argent plein leurs poches, ils rôdent autour des casernes et, par toutes sortes d'exactions, poussent le soldat à piller la population du district révolté. S'agit-il de réprimer une émeute? vite le sultan fait expédier sur les lieux des troubles une nuée de ces moines dans le but de pousser le soldat contre les femmes et les enfants.

J'ai entendu de mes propres oreilles un de ces satyres qui conseillait à un caporal de gendarmerie du vilayet de Diarbékir de souiller les enfants israélites ou chrétiens pour avoir plus facilement accès au paradis de Mahomet.

Ainsi les malheureux soldats, qui demain feront cause commune avec nous, se laissent mener au crime par ordre, quittes à demander, au retour du pillage, l'absolution aux Bectachis du voisinage.

Arrogants par l'impunité, stigmatisés par le vice gravé sur leur face bestiale par des plaques purulentes, ils s'introduisent en titubant, ivres d'opium, chez les femmes dont les maris sont au travail, et, sous prétexte d'ablutions, exposent aux regards des malheureuses, désarmées par la loi, leur corps hideux de pestiférés.

Dans des chalets du Palais, un millier de

chefs de moines de tout acabit sont en permanence pour les besognes basses du sultan : la torture, les supplices et différents autres faits ignominieux. Ce sont eux qui opèrent l'acte inavouable sur les jeunes candidats eunuques du Harem.

Ce sont eux encore qui se chargent d'étrangler les enfants nés des trois cents et quelques femmes, à la suite de relations autres que celles du sultan.

C'est encore à ces moines hamidiens qu'est livré le Turc révolutionnaire pour lequel aucun consul des puissances ne peut et ne veut réclamer. Quand ces bandits tiennent un Turc qui ne pense pas comme le Maître, ils ne le lâchent jamais.

Voici succinctement une esquisse des supplices innovés par ces moines :

Le révolutionnaire amené devant eux est immédiatement dépouillé de ses vêtements. On lui inflige alors toutes sortes d'outrages et on lui endosse ensuite une camisole de force ; puis, ainsi ligotté, on le conduit dans un riche salon où des eunuques immondes lui font envisager deux perspectives : mort atroce ou liberté et boue. Souvent le malheureux, grisé par l'opium et ce bien-être immédiat, heureux relativement d'avoir échappé pour quelques instants aux ignominies des moines, laisse échapper un mot, une

phrase qui devient souvent l'arrêt de mort de tout un groupe. Heureux d'échapper à la mort lente et horrible, il livre souvent sa mère, son père, sa femme et ses enfants.

Un autre, fou de douleur quand ces bandits lui pressent dans un étau la partie délicate et sensible du corps, lâche le mot d'ordre, le nom du comité et jette ainsi toute une légion hors de combat.

Non content d'arracher les ongles et de couper les oreilles à ceux qui refusent de dénoncer des chefs du comité, on plonge encore, par raffinement de cruauté, leurs doigts dans l'huile bouillante, on leur enfonce dans les ongles des pointes de fer rougi. — Avouez! avouez! leur dit-on, au nom de Mahomet!

Le torse nu, les mains rougies de sang, les yeux féroces, abrutis par un fanatisme sauvage, ces hideux moines brandissent sur le malheureux supplicié des verges qui, en tombant sur la peau, laissent un cloaque de sang.

Certains vaillants camarades comme Ali Suavi, Midhat et Mahmoud ont supporté ces atrocités avec stoïcisme, et n'ont pas voulu trahir une idée pour laquelle ils sacrifiaient leur vie. De ceux-là on guette l'agonie, l'oreille collée à la bouche, pour arracher un aveu au moment suprême.

Infâmes jusqu'au bout, ils prolongent par des

stimulants l'agonie du martyr afin de lui enlever le secret : nom, lieu ou adresse du chef et du camarade inconnu. Ces prélats des confréries hamidiennes, ces détritus humains au teint de pain d'épices et au front sillonné d'opprobre sont la terreur blanche de la nation.

Ce sont eux et Hamid qui gouvernent et non pas les ministres auxquels on ne peut reprocher que leur criminelle servilité.

Jamais pays sur la terre n'a pu supporter sans révolte de pareilles calamités et il serait lâche et criminel à nous, Turcs, de rester dans l'inaction et la division pendant que notre devoir nous oblige à être de l'avant-garde.

Que les patriotards séparatistes, avides de changer de joug, fassent aussi cause commune avec nous et nous pourrons alors renverser cette poubelle dénommée Yildiz-Kiosque. Si nous persistions dans l'inaction, nous Turcs révolutionnaires, nous porterions dans l'histoire le nom de vils esclaves et nos petits-enfants révoltés viendraient plus tard déposer des déjections sur nos tombeaux en guise de couronnes.

Souvenirs de Rhodes, lieu de relégation

Cette île de l'Archipel — vestige des exploits de Soliman II — dans laquelle j'ai passé trois ans, est une terre d'exil et de détention pour les criminels de droit commun.

Rares sont les condamnés politiques dans Rhodes ; car son bon climat et l'esprit indépendant de sa population indigène ne conviendraient pas au régime d'épouvante que le sultan fait subir aux Turcs libéraux.

Durant mon séjour à l'ancienne île des chevaliers où, sous le gouvernement d'Akif-pacha, mort aujourd'hui, mon père occupait le double emploi de secrétaire général du vilayet et de surveillant secret du trop fameux Rédif-pacha, exilé pour avoir participé au détrônement d'Abdul-Aziz, je ne cessais d'observer avec stupéfaction le confort avec lequel Hamid II fait héberger les assassins de grands chemins. Souvent je flânais dans ce bagne dont la situation de mon père donnait libre accès à ma curiosité. Je demeurais épouvanté devant le cynisme

de ces criminels qui froidement, en sirotant une tasse de café, m'énumeraient les méfaits commis par eux dans leur pays : en Albanie, Macédoine, Arménie, etc.

— Moi, me disait un Kurde, j'ai coupé la tête du curé d'un village et je l'ai plantée sur un pieu dans une vigne ; j'ai violé sa femme et j'ai emmené son jeune fils dans la forêt. Traqué par les jeunes gens du village, j'ai mis le feu chez les notables de la contrée, pour me venger, et je serais encore libre si j'avais eu de l'argent pour soudoyer le chef de la gendarmerie.

Sans vergogne, avec un rictus indéfini dans une figure froide, les moustaches rabattues, le fez sur l'oreille, les yeux braqués sur l'auditeur, ils content leurs crimes, presque tous les mêmes. Malgré leur scélératesse, les inspecteurs impériaux viennent secrètement recruter parmi eux des unités pour la formation des brigades de répression dans les provinces où l'élément chrétien est en ébullition, car le sultan ne laisse jamais longtemps végéter dans la quiétude du bagne ces bandits pour lesquels la nation ne cesse de demander le châtiment capital.

Sitôt que ces misérables : Kurdes, Arabes, Albanais, etc. s'insurgent contre le droit et prennent fait et cause pour le pillage et le massacre d'une manière trop ostensible, Hamid II se voit obligé, par la pression des consuls, de

les reléguer momentanément à Rhodes. Là, absolument à l'abri, inconnus de la population indigène de l'île, ils attendent que le temps fasse oublier leurs forfaits et qu'ils puissent recommencer dans une province à eux désignée, à razzier les chrétiens et même les musulmans.

Mais, parfois, trouvant les nuits monotones, ils voudraient tenter quelques-uns de leurs coups favoris sur la population indigène, particulièrement sur les israélites, dont le type dans cette île a conservé encore intactes les mœurs et l'antique beauté de la race juive. Alors l'autorité locale, qui connaît ce dont ils sont capables, les retient la nuit dans une enceinte fermée par des ponts-levis, qui les sépare ainsi, pour quelques heures du moins, du quartier israélite, leur seule convoitise.

Durant mon séjour dans l'île, ils ne trouvèrent une fois rien de plus pratique, pour éluder ces précautions et traverser la zone interdite, que de faire sauter à coups de revolver les gonds et les chaînes qui retenaient le pont-levis. Le sultan qui fut avisé du fait, ne trouva rien de plus juste que de faire gracier les plus fougueux afin de se servir au besoin de cette élite pour terroriser les populations d'autres provinces.

Un de ces sauvages fut épris, en 1892, de la fille d'un honorable musulman indigène, et jura de l'épouser à tout prix. Il demanda au père le

consentement d'usage; celui-ci, nature loyale, ne voulant pas offenser un homme, quel qu'il fût, lui promit de transmettre sa demande à l'intéressée et de lui donner la réponse à un jour fixé. C'était un refus courtois, le père pas plus que la fille ne désirant une semblable union. L'individu se présenta de nouveau et entendit froidement un refus net et catégorique. Mais, au moment de franchir le seuil de la porte, le misérable planta dans le crâne de l'infortuné père un énorme poignard qui séjourna dans la plaie toute la journée, faute de secours immédiats; et, après une horrible agonie, la victime expira dans les bras de sa fille. C'est un fait sur mille que je raconte au sujet des atrocités commises par les protégés du sultan dans cet Archipel qui, également, est la proie des convoitises des escadres européennes, mais non cette fois pour le même motif, je veux bien le croire.

Pour expliquer ce que je viens de dire sur les femmes juives et les tentatives dont elles sont l'objet je dois ajouter, en terminant, que les israélites, nombreux dans l'île, quoique très honorables, en général, possèdent cependant parmi eux une classe que la primordialité de ses mœurs éloigne des autres parties de la population et dont la mauvaise réputation rejaillit injustement sur toute la race dans le pays.

La plaie, non pas de Rhodes seulement, mais

de beaucoup de nos provinces, est le manque de femmes. Le puritanisme hypocrite du gouvernement craint, dit-il, les abus qni pourraient surgir d'un autre état de choses. Ainsi, à Rhodes comme ailleurs, le sexe masculin prend les habits de l'autre. Des hommes vils, dont les plus nombreux sont israélites, portent l'habit de femme et se placent en spectacle dans les logis des musulmans. D'autres livrent indignement, d'une façon trop ostensible, au plus offrant des libertins leurs femmes ou leurs enfants. Dans une ville de relégation où Hamid II héberge des bandits, ces faits occasionnent des rixes épouvantables dont l'épilogue est souvent l'assassinat d'un mignon ou l'écartellement d'une juive.

Je cite les faits tels qu'ils sont ; je scalpe la plaie pour délivrer l'esprit de liberté de ce corps pourri qu'est le hamidisme. Je prends à témoin les fils d'Akif-pacha dont le père a voulu remédier à cet horrible état des choses dans l'île ; il s'est heurté, le malheureux, contre le refus formel du sultan qui le somma de rentrer immédiatement à Constantinople et, à cet effet, lui expédia un vaisseau spécial pour le ramener.

« En route, pour Constantinople ! » lui dit le capitaine du vaisseau. Hélas, avant de franchir le Bosphore, Akif-pacha était mort; de quelle maladie? mystère...

Dynamiteurs séparatistes. Importation des armes et de la dynamite en Turquie

Certainement nous sommes les premiers à demander la réparation des crimes du hamidisme, mais à la condition expresse que le changement de régime ait pour but non pas l'abandon d'une province à l'avantage d'une nation voisine, mais le remplacement de l'arbitraire par la loi, de l'esclavage par l'égalité devant la loi ; enfin la délivrance de la Turquie de l'oppression et la fusion en un seul peuple par un pacte avec toutes les nationalités levantines.

Dans la révolte actuelle, en Macédoine, les auteurs des derniers attentats de Salonique sont des dynamiteurs séparatistes qui n'auront jamais aucun écho dans le parti révolutionnaire national.

Sans idée d'émancipation aucune, dépourvus de tout esprit de révolte libéral, imbus d'idées théocratiques et saugrenues, ils luttent et meurent pour satisfaire l'ambition personnelle d'un tyranneau qui vit des dépouilles turques. Avant

de partir pour la Turquie où ils comptent bouleverser la carte de l'Europe, ils se prosternent, toute une nuit, devant l'icone de quelque saint et escomptent leur retour en promettant au saint un ex-voto qui consiste généralement en un petit bonhomme en argent ou un vaisseau de même métal, ou bien encore un reliquaire avec un peu de peau de Turc dedans. Précautions enfantines! Comment pouvons-nous pactiser avec de tels hommes qui reçoivent le mot d'ordre des instigateurs du despotisme? Quant à la responsabilité des attentats à la dynamite commis à Salonique ou ailleurs, il ne faut la chercher que dans l'incurie et la duplicité des administrations hamidiennes. Je suis étonné de lire dans de nombreux journaux que le moyen d'empêcher les attentats à la dynamite dans les villes turques serait de s'attaquer aux sources d'où viennent la dynamite et les munitions. Les sources ne sont pas dans le pays; alors c'est l'entrée qu'il faut surveiller, c'est l'introduction dans les provinces, c'est surtout le débarquement sur nos côtes maritimes n'ayant pas le nombre de douaniers suffisant.

Voici à ce sujet des détails intéressants racontés par un témoin oculaire digne de foi et preuves en mains :

L'importation des explosifs et munitions pour les villes turques est généralement faite par les

ports grecs. Cela ne veut pas dire que les autorités hellènes soient complices, non, je ne veux pas le croire, mais la facilité que les émissaires séparatistes trouvent à embarquer au Pirée, à Syra, etc., des malles blindées de liège, sous l'apparence banale de paniers de voyage, et l'insouciance complaisante de certains vaisseaux emportant à leur bord ces colis dangereux sont les principaux moyens qui facilitent les attentats des patriotards.

Ici je laisse la parole au témoin oculaire dont je viens de parler, qui fit la traversée avec quatre émissaires et six malles blindées :

« Je me suis embarqué au Pirée, me dit-il, sur un vaisseau de la Compagnie X à destination de la ville turque Z. Comme c'est la coutume dans les échelles du Levant de se tenir souvent sur le pont, je me suis installé auprès de quatre personnes qui parlaient mal la langue turque et qui s'entretenaient entre elles en grec. Le jour du départ du Pirée et une partie de la nuit, ces individus ne cessèrent de surveiller les malles à tour de rôle et, à l'aube, ils m'appelèrent pour servir, me dirent-ils, d'interprète entre le second capitaine et eux. Volontiers, je me suis mis à leur service, mais quelle ne fut pas ma stupéfaction quand ils me prièrent de demander la permission au capitaine de jeter les malles à l'eau dans trois heures. Sitôt que le capitaine

eut compris de quoi il s'agissait, il ordonna au maître d'équipage de garder les malles et de les faire surveiller par un matelot en faction.

— Je vais transmettre votre demande au commandant, me fit dire l'officier du bord, et si vous bougez d'ici avant la réponse, je vous mets aux fers.

Cet officier revint souriant et me fit dire que les malles allaient être livrées à la douane du premier port — turc naturellement. Ce seul mot de turc fit frissonner ces hommes; à genoux dans la cabine, ils baisaient les bottes de l'officier qui parvint avec difficulté à courir à un appel du commandant. Fous de terreur, mes individus sautèrent sur la passerelle et allèrent se jeter aux pieds d'une élégante dame, passagère à bord, qui devisait avec le commandant.

— De grâce, madame, disaient-ils, intervenez pour nous auprès de son Excellence (sic) le commandant! Que Dieu lui prête vie! Nous ne lui voulons pas de mal. Nous voulons jeter à l'eau quelques malles à vingt milles d'ici où une barque viendra les prendre. Oh! madame! voilà la barque qui nous a aperçus! Nous leur avons signalé le vaisseau et ils viennent à notre rencontre. Madame! madame! laissez-nous baiser votre jupon (sic).

Les yeux de velours d'un de ces gaillards touchèrent la noble dame qui intervint en leur

faveur auprès du commandant et l'autorisation fut accordée, mais à la condition de donner quelques louis au maître d'équipage, etc.

Il était temps, l'ombre qu'on voyait se dessinait déjà, on distinguait facilement une chaloupe à voiles montée de cinq gaillards dont deux faisaient flotter une toile rouge, signe conventionnel. A vue d'œil, de l'autre côté du bord, on apercevait les plaines désertes de la Turquie.

Adroits matelots, ils nous accostèrent de flanc en quelques minutes et, sans arrêt de notre vaisseau, en pleine mer, ils se harponnèrent aux bastingages et voguèrent ainsi à notre remorque quelques secondes; juste le temps que l'équipage mit à jeter à l'eau les malles blindées. Livides, les quatre gaillards du bord surveillaient cette besogne et guettaient la côte en se signant à tout instant. C'était fini : la chaloupe lâcha le harpon qui la retenait à nous et on la vit de loin courir après les malles qui voguaient tranquillement sur la surface de l'eau.

Ironie des choses! à quelques milles nous aperçûmes un ponton stationnaire qui pirouettait autour de sa bouée et dont le factionnaire turc dormait, sur la passerelle, du sommeil des justes.

Le fait est connu au Palais mais, soit incurie de l'administration, soit plutôt impossibilité de

surveiller le littoral faute de fonds, on ne veut pas l'ébruiter, dans la crainte d'être contraint par les puissances à surveiller les côtes maritimes mieux qu'on ne le fait.

Fanatisme des musulmans en Turquie

En vérité, il est cruel de rejeter les crimes du Hamidisme sur les Turcs musulmans. Parce que des agents mercenaires commettent des forfaits sur les Turcs chrétiens, parce qu'un clan de moines pourris assume cette responsabilité avec Hamid et sa bande de courtisans, il est injuste d'imputer ces atrocités à la nation. On ne peut lire un entrefilet de journal sans se sentir blessé de voir ces ignominies retomber sur les Turcs musulmans. Non, mille fois non, le fanatisme musulman, tel qu'on le conçoit en Europe, n'existe plus en Turquie ; les massacres, les viols, les pillages qui se font en son nom ne sont que les actes de bandes convulsionnaires dirigées par un clan acheté, dont le Sultan est le chef et l'adjoint le Cheik-ul-Islam.

Qu'on lise ou qu'on nous laisse propager les littérateurs et historiens ottomans dont tous les Turcs intelligents se recommandent, on verra alors le degré de libéralisme et le progrès dont nous fîmes preuve dès le début du dix-huitième siècle.

Nefi, Naïma, Hadji Khalfa, Saïd Rufet, Ani, Pertev, Hajruhah, Resnu-Ahmed, Faik, etc., etc., ont laissé à ce sujet des œuvres d'une netteté irrécusable et posèrent ainsi les premiers jalons du progrès.

Tous les jours, malgré les démentis du Palais, les Turcs montrent des signes de mécontentement. Ce sont eux qui, les premiers, se révoltèrent contre les attentats commis sur les Arméniens. Ce sont encore les troupiers turcs qui refusèrent de marcher sur la population arménienne au massacre de Constantinople ; des officiers turcs payèrent de leur vie le refus de protéger les pillards kurdes à Moussoul et à Diarbékir.

L'exercice des diverses cérémonies des cultes chrétiens a toujours été respecté par les musulmans, malgré les excitations perfides des stipendiés du Palais. Nous sommes la seule nation qui accorde des processions aux cultes antagonistes. Les mannequins représentant des Juifs qu'on brûle les jours de Pâques dans les rues ; les coups de pistolet et les fusillades autour des églises en l'honneur du Christ nous laissent indifférents.

Les processions en habits sacerdotaux, calice, croix et bannières en tête, circulent au milieu des musulmans qui, respectueux, s'inclinent au passage.

Des enterrements, cercueil porté à bras et

sans couvercle, les rayons brûlants du soleil frappant parfois la figure blême du défunt, traversent, avec le clergé et le chœur chantant des hymnes funèbres, des centres populeux prétendus fanatiques, et occasionnent souvent certaines incommodités dont jamais les Turcs n'ont voulu souffler mot. Dans les bagarres et les émeutes religieuses entre Arméniens orthodoxes et Arméniens catholiques, nous servîmes plus d'une fois d'arbitres.

Grâce à l'idiome vulgaire de la langue turque qui est plus pur et plus compréhensible, nous nous sommes assimilés à toutes les nationalités de la Turquie. Le grec, l'arménien, l'hébreu moderne et même l'arabe vulgaire se sont mélangés depuis longtemps de mots dérivés du turc, ce qui facilitera dans l'avenir la transmission de nos idées émancipatrices. Voilà donc ce qu'il en est de ce fanatisme dont Hamid secoue le fantôme devant l'Europe à coups de memorandums.

Désormais nous devons prendre à tâche de relever le dessous truqué des cartes diplomatiques turques, paraphées par une catégorie de musulmans fraîchement circoncis, qui, pour se gaver de nos richesses, soutiennent le sultan. Eh bien! ceux-là, ne devrait-on pas les pendre aux réverbères — comme des Flesselles et des Foulon — pour la tranquillité et le salut du droit

humain ? Ne devrait-on pas en faire autant, sur le pont de Stamboul, de tous ceux qui déshonorent la nation par des assassinats ? Serait-ce trop pour venger les hécatombes d'Arméniens massacrés, sans compter les victimes des noyades, des fusillades et des tortures infligées aux Turcs révolutionnaires ?

Nous devons ajouter qu'il n'y a pas que parmi les mulsumans que se recrutent les vendus. Il s'en trouve chez les chrétiens eux-mêmes : les Arméniens qui souffrent cruellement du régime hamidien n'ont-ils pas, eux aussi, des lâches qui servent la cause du sultan? Les Diran et les Synapian ne forment-ils pas une légion à Constantinople ? N'est-ce pas ce Diran qui vint à Paris publier, la veille des massacres de ses coreligionnaires, une brochure dédiée au sultan, de laquelle je relève une citation qui dut lui être payée très cher :

« A Sa Majesté Impériale mon glorieux et souverain maître Abdul-Hamid-Khan II, empereur de tous les Ottomans.

« Sire,

« Plusieurs auteurs se sont avisés et ont pris la liberté d'écrire ici, à Paris, des brochures et des articles contre Votre Majesté Impériale. Quels sont ces individus? Ce sont ceux auxquels Votre Majesté a daigné accorder sa haute bien-

veillance... Réchauffez le serpent, il vous piquera, dit un proverbe français. Tel est le cas de ces individus.

« Soyez persuadé, sire, que le peuple français qui aime d'une réelle amitié le peuple ottoman et *surtout Votre Majesté Impériale* n'ajoute aucune confiance aux écrits de ces lâches ».

— Ainsi, dans un but de rapines, des chrétiens et des musulmans immondes s'allient et fraternisent pour écraser la nation. Tandis que nous qui sommes le droit, nous les opprimés, chrétiens et musulmans; nous, la force irrésistible par le nombre, nous ne parvenons pas à mettre d'accord, pour une bonne fois, l'Evangile et le Coran.

Des hommes éminents: MM. Anatole France, Jaurès, Pressensé, P. Quillard, etc., etc. ont élevé la voix contre notre tyran, contre celui dont nous subissons depuis si longtemps le joug direct, et se demandent, étonnés, comment il se fait que toute une nation puisse endurer tant de cruautés, de misères et d'outrages avec une passivité inconcevable. Hélas! ce phénomène n'en est pas moins vrai. Le joug pèse, mais on l'endure par habitude, par effroi, par peur de représailles, et on reste à la merci d'une minorité scélérate qui se maintient par le bâillon, le gourdin et le poignard.

C'est à nous tous de mettre fin à un tel état de choses. Le pays est à genoux. Qu'il ait donc la force de se relever et il tiendrait certainement une place honorable parmi les nations civilisées.

La caste des parias sous le règne du sinistre Hamid II

Le degré d'indigence du peuple turc ne peut être compris que par ceux qui visitèrent ville par ville la Turquie. L'accaparement par le sultan des immenses richesses terriennes jette le pays, l'ouvrier agricole, dans les griffes des fonctionnaires hamidiens. Spoliés, torturés par ces derniers, réduits à la mendicité par les fermiers impériaux, les malheureux paysans quittent leurs bourgs et viennent mendier dans les villes, avec leurs femmes et leurs enfants.

Près des débarcadères, au milieu des caravanes, en cercle autour des diligences, s'entassent des malheureux, véritables squelettes humains, dont chaque mouvement ou geste soulève du corps un tourbillon de mouches infectes. Leurs femmes, un enfant accroché à chaque sein, suçant le sang faute de lait, tendent la main pour une croûte de pain ou un os à ronger. Des ouvriers, un sac de toile pourri de fiente et percé

aux quatre coins pour tout vêtement : tête et pieds nus, accroupis dans la bouse ou la boue, stupides de faim, regardent défiler les voyageurs repus. Parfois c'est le carrosse d'un bey ou d'un pacha qui passe au milieu de ces hordes affamées; alors on les fouette pour déblayer la place, on pousse les enfants sous les pieds des chevaux, on enfonce les côtes des femmes à coups de crosse. Dociles comme des chiens, ces parias supportent tous ces outrages et trouvent même un plaisir, dirait-on, à recevoir la bastonnade.

Beaucoup parmi eux sont jeunes ; et, robustes malgré les privations, forment l'armée de réserve du pays. Ils connaissent la source de leurs maux, pensent aux souffrances matérielles et morales auxquelles une caste de parvenus les réduit; mais l'esprit s'engourdit faute d'aliments. Leur jugement se fausse faute de libre arbitre. La discussion, ce droit qui nous manque et qui, au contraire, est autorisé pour nos ennemis, ingurgite à ces serfs le fiel, la haine du libéral. On leur fait croire que nos idées émancipatrices sont la cause de leurs misères et de la sorte, devant ces pauvres naïfs, c'est le contradicteur bâillonné qui a tort.

Exténués par la faim, atrophiés par la vermine, ils ne peuvent guère élever leur pensée au-dessus des poux qui les rongent. Lorsque pourtant la faim se fait trop sentir et que les cris des

femmes arrachent ces léthargiques de leur indolence, vite on leur jette des miches de pain, trempées dans des baquets d'eau sale et cela suffit pour les calmer et leur faire bénir le sultan.

Quelques mois de liberté de pensée; quelques jours de luttes, de polémiques, et l'opinion de tous ces parias nous sera acquise; que parmi nous quelques héroïsmes généreux se fassent jour au nom de l'égalité nationale, au nom de la justice commune, et nous fonderions, avec le concours de tous, le droit de vivre honnêtes et libres.

Nos détracteurs affirment que le peuple turc ressemble à un homme qu'on étrangle et qui ne se débat même pas. Je le sais, on spolie les prolétaires, on les fouette, on égorge leurs enfants, on les ruine et on les affame; mais croire que ce peuple en apparence mou, lâche et avili ne réagira pas de ses propres mains est une grande erreur. La servilité de l'ouvrier turc provient de la propagande active faite par les vieux Turcs contre nous et aussi de l'excès de violences que l'on emploie, si la persuasion ne suffit pas.

On sème parmi nos camarades illettrés le venin hamidien : nous livrons, disent-ils, par nos agissements, le pays au knout des tzaristes. On déshonore nos éminents révolutionnaires morts martyrs de la liberté; on prétend que nous recevons des subsides de l'Autriche et de la

Russie; vendus, traîtres, voleurs, etc., telles sont les épithètes que les crieurs publics nous octroient. On nous accable, même en exil : des émissaires du Palais forgent sur nous des histoires ignobles. En plein Paris, sur ces pavés qui servirent la cause de la liberté des peuples, des mouchards constantinopolitains nous filent sur les trottoirs, nous mouchardent et nous empêchent même, par des calomnies, de gagner notre vie journalière. Tout cela ne serait rien encore si, là-bas, il y avait du pain pour les affamés; s'il n'y avait pas la matraque du gendarme, l'arme du sicaire, l'huile bouillante du bourreau, le viol des femmes, l'incendie de nos bicoques, l'écartellement de ceux qui se permettent d'exprimer librement leurs pensées; si l'aliment nécessaire au développement de l'intelligence, la liberté de l'esprit, n'était pas l'épouvante du sultan; s'il n'avait pas créé un système infâme de censure qui masque la véritable situation des choses publiques, fausse les idées et les opinions, dénature même outrageusement l'histoire de la Turquie. Au contraire, toutes les entraves imaginables sont employées contre la pensée : la liberté de la manifester au dehors est un mythe chez nous. La compression est telle que le Turc ne peut même aller penser librement ailleurs : on n'a pas le droit de quitter la ville que l'on habite et souvent il faut un

permis pour circuler dans d'autres quartiers que le sien. Quant à se rendre en Europe, c'est chose interdite à tout Turc sous peine de confiscation de ses biens et d'une condamnation par contumace. Ceux qui bénéficient d'un permis de voyage en Europe, ceux-là sont de la police hamidienne ou bien ont fourni une caution et un garant dans le pays. C'est avec ces procédés que jusqu'à aujourd'hui le parti hamidien a réussi à entraver une révolution générale. Le sultan sait très bien ne pouvoir résister à une révolution faite par des Turcs musulmans, et voilà pourquoi, par toutes sortes de crimes, il cherche à nous jeter au dernier plan et nous refuse toute communication d'idées avec les prolétaires-serfs du pays.

Contre-police révolutionnaire

Le gouvernement hamidien a organisé la chasse aux révolutionnaires turcs. Il expédie dans nos groupes des créatures à sa solde qui, sous prétexte d'adhérer à nos comités, de se prêter même à nos desseins, étudient nos forces et souvent nous tendent des filets qui jettent nos camarades dans la gueule du loup. Guerre infâme que ces sortes de policiers emploient, laquelle désagrège nos groupes les plus militants en provoquant maintes arrestations inexplicables et spontanées parmi nos plus vaillants camarades résidant en Turquie.

Il faut une revanche à cela. Peu nombreux furent malheureusement ceux qui voulurent la prendre. Il est vrai que le contre-espionnage répugne à beaucoup de nos amis ; mais le salut de la cause que nous défendons, la sauvegarde des adhérents exigent ces sortes de sacrifices. Quelle victoire pour nous si nous pouvions étudier à fond les ravages de la police politique du

sultan, comme ils étudient, eux, tous nos agissements par des provocateurs qui sont dans nos rangs ! J'ai voulu tenter ce coup; j'ai voulu être utile à mon parti et je me suis employé à ce contre-espionnage révolutionnaire, ayant au préalable avisé un des chefs du parti de la jeune Turquie, M. Ahmed Riza.

Certes, je n'ai pas inventé la poudre, mais je suis fier d'avoir, en ces précédentes années, démasqué un nombre considérable de provocateurs dont les noms sont gravés dans ma tête et signalés à mes camarades. Beaucoup de guet-apens tendus par ces misérables ont été déjoués et, le jour de la grande revanche, nous les attendons à la barre du tribunal révolutionnaire. J'ai donc commencé à avoir mes grandes et petites entrées à l'ambassade. On me fixa des allocations! Le fait est qu'au début, à ma première entrevue avec M. Z., je fus effrayé moi-même de mon audace; mais la réflexion et quelques entretiens avec l'honorable Ahmed Riza me démontrèrent la loyauté de mes agissements. J'ai alors refoulé l'indignation de mon amour-propre et j'ai continué cette triste comédie jusqu'à me faire incarcérer pour mieux surveiller. Je vais citer un fait des plus saillants de ma période contre-policière et enfin mon voyage à Constantinople, quoique condamné déjà et réfugié en France.

Pendant que j'avais mes entrées dans les salons de l'ambassade, j'ai aperçu un certain personnage dont la physionomie ne m'était pas inconnue. Curieux phénomène, me dis-je, je connais cette figure. Après quelques heures de méditation, je finis par retrouver quel était mon individu. Cet inconnu, que je demande au lecteur la permission de ne pas nommer ici autrement que par la lettre K., m'avait accosté un jour près des boulevards. Soit qu'il me filât, soit rencontre fortuite, il lia conversation avec moi, conversation banale, une indication de rue, je crois.

Je n'avais plus pensé à lui. Mais sa rencontre à l'ambassade éveilla immédiatement mes soupçons. Que venait-il faire dans cette *galère*? Le lendemain, j'étais renseigné. Le sieur K. était agent secret de l'ambassade et du Palais, ce qui veut dire qu'il émargeait sur les fonds secrets de l'ambassade et de la police du Palais.

J'ai voulu connaître les moyens qu'il employait pour espionner les Turcs révolutionnaires. Avec beaucoup de difficultés, j'ai réussi à me mettre en relations avec lui. Il me dit un jour qu'il servait d'intermédiaire pour l'envoi de brochures, pamphlets, etc., en Turquie et se chargeait de la distribution de ces feuilles de propagande. L'occasion était trop bonne pour la laisser perdre. Je fis semblant de lui faire des

confidences, il m'en fit le moins possible et alors, m'apercevant de la finesse de mon gaillard, j'employai un moyen plus efficace contre sa ruse. Mon but était de détruire la confiance qu'il avait acquise à l'ambassade et de le dénoncer en même temps aux Turcs révolutionnaires. Pour cela, il me fallait des preuves certaines, basées sur des faits. Le hasard, cette fois, me fut des plus cléments :

Un certain tripoteur d'affaires, d'origine turque, lequel fréquente beaucoup la colonie ottomane à Paris, me parla de l'intention qu'il avait, si c'était possible, d'envoyer, quoique étant à Paris, une lettre à certaine personne y demeurant également, mais en faisant partir la lettre de Constantinople.

— Aux agences spéciales, me dit-il, je n'ai pas confiance; il faudrait pour cela un homme sûr ayant des accointances à Constantinople.

Je savais pertinemment que mon tripoteur d'affaires, en confiant sa missive au sieur K., ne compromettrait personne si sa lettre passait par l'ambassade. Car l'affaire en question avait un but tout autre que les intérêts politiques d'un comité quelconque. Je le mets en rapport avec le sieur K. qui se charge de la transmission : la lettre devait être expédiée en Turquie et de là réexpédiée à Paris à l'adresse indiquée. Le marché fut conclu en ma présence; reçu fut

donné au tripoteur d'affaires par le sieur K. Le lendemain, ou quelques jours après, je ne sais exactement, je fus mandé par un employé de l'ambassade qui, ne m'ayant pas trouvé chez moi, me fit dire d'avoir à me présenter rue de Presbourg.

Sitôt arrivé à l'ambassade, on me demanda si je connaissais un tel — mon tripoteur en question — qui correspond clandestinement, me dit-on. Vous fûtes le cicerone de cet individu et nous avons l'intention de porter plainte contre lui.

Voulant frapper un grand coup dans mon imagination, mon interrogateur me narra nos pérégrinations chez le sieur K. et, ouvrant un tiroir, il me montra la fameuse enveloppe.

J'étais fixé et le tripoteur d'affaires aussi. Ce dernier, n'ayant aucun recours possible contre le sieur K., se contenta de le maudire et de me casser sa canne sur le dos, m'ayant, au préalable, invité à prendre le thé chez lui.

De mon côté la partie fut meilleure : j'ai mis en garde beaucoup de Turcs, et, s'ils sont libres encore, ce n'est certainement pas la faute du fameux K.

Des anecdotes comme celle-là, j'en ai toute une série que je réserve à une brochure spéciale ayant trait exclusivement à ce sujet. Je finirai donc le chapitre par mon voyage en Turquie

toujours appartenant à la police occulte de l'ambassade.

Le 25 juin 1898, je partis, dûment muni d'un passe-port extraordinaire, quoique condamné et proscrit, mais couvert, je le croyais du moins, par l'immunité de ma situation. J'allais à Constantinople, dans la gueule du fauve, prouver à certains Turcs la sincérité de mes convictions et la possibilité de réaliser nos idées constitutionnelles, l'idéal de ma vie.

Embarqué à Marseille à bord d'un paquebot de la Compagnie Fraissinet, je débarquai sur le quai de Galata cinq jours après.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je fus arrêté avec deux autres passagers, une dame arménienne et un jeune homme de la même nationalité. Conduits devant un commissaire de police, je fus séparé de mes compagnons de voyage et, après un long interrogatoire, je fus dirigé par deux soldats au ministère de la police.

La situation était critique ; j'étais quasi perdu. Il fallait jouer d'audace, réfuter des articles peu flatteurs parus dans les journaux en France et portant gaillardement ma signature. Emmené dans la chambre des aides de camp du ministère de la police, je frôlais à chaque instant des ex-Jeunes Turcs, qui du moins passaient comme tels à Paris et à Londres. Je fus reconnu, on me fouillait des yeux, on cherchait, sans m'inter-

roger ouvertement, ce qui m'amenait dans ce ministère en décrépitude dont les parquets pourris de vétusté craquaient sous le poids des bottes de ces inquisiteurs.

Je voyais dans ma pensée comme dans un rêve, le beau, l'esthétique, et je faisais, en tressaillant, la comparaison de Paris, capitale du droit, et de Constantinople, capitale de l'arbitraire hideux et perfide.

— Est-ce que je serai assassiné par ces misérables? me disais-je, quand je voyais les argousins qui flairaient en moi leur proie.

— Avez-vous faim? me demandait ironiquement un commissaire de police.

— Non, lui répondis-je... Et je n'avais pas mangé depuis la veille.

La nuit nous envahissait. Les sinistres lampions fumeux commençaient à étinceler par-ci par-là dans la ville et j'étais là entouré de bandits officiels depuis six heures du matin.

Ce n'est qu'à minuit seulement qu'on m'apporta un ordre du Palais qui m'enjoignait de faire des révélations si je voulais être mis en liberté provisoire.

— Quelles révélations faut-il que je fasse? dis-je au secrétaire particulier du ministre qui me posait cette question. Puis, par une intuition soudaine, une idée germa dans ma pensée et, froidement, pour toute réponse, je

demandai à parler au ministre en personne. Mis en sa présence quelques instants après, je lui contai que mon voyage avait un but policier.

— Je suis un agent, lui dis-je, de l'ambassade ottomane de Paris et je viens ici pour surveiller quelques Turcs qui, je crois, ont certaines ramifications avec l'Europe.

— Oui, me dit-il, c'est très bien; mais voulez-vous me les dénoncer à moi, si vous trouvez vos individus? Je vous récompenserai mieux que ne peut le faire l'ambassadeur de Paris. Nous avons demandé des renseignements sur vous à Son Excellence, qui est actuellement ici, en congé, et qui répondit en votre faveur, disant que vous émargez à la liste de ses espions et que vous rendîtes certains services. Cela fait que je ne puis vous châtier des actes antérieurs, qui sont, de fait, prescrits par votre présente fonction d'agent; mais si, comme vous venez de me le dire, vous me dénoncez à moi quelques révolutionnaires, je vous récompenserai largement et même je vous utiliserai ici, si cela vous semble bon.

J'acceptai ses conditions, sauf celle de faire partie de son personnel local et, malgré deux policiers d'un clan hostile au ministère de la police, qui me filaient jour et nuit, j'ai réussi à mettre en garde un groupe de Turcs, lesquels allaient bénévolement tomber dans un piège qui

avait été tendu par un Arménien, agent de l'ambassade à Paris. Il était temps, une semaine plus tard et ils tombaient sans merci dans la gueule vorace du monstre hamidien.

J'ai fait mon devoir; ils comprirent la portée de mon acte et je suis heureux d'avoir accompli ce qui, à mes yeux, est une éclatante victoire par le temps de terrorisme qui court en Turquie.

Huit jours après, grâce à un camarade, je m'embarquai de nouveau. J'en avais assez ! Sur le pont du paquebot accosté encore au quai, à l'ombre du pavillon français, je commençai à respirer librement. Ma mission était achevée, je fus quitte à bon compte et, rentré à Paris, j'ai continué à faire ma contre-police longtemps encore.

Peu à peu, je fus déconsidéré, on sentit en moi un traître à la cause hamidienne, et, voyant la méfiance qui m'entourait, ne pouvant plus utiliser mon contre-espionnage, je résolus de révéler mes actes à un journal qui voulût bien les publier et m'accorder l'hospitalité. Je soumis à un rédacteur de cette feuille un manuscrit où je relatais toutes les péripéties de ma mystification.

On me pria d'attendre quelque temps pour l'insertion de mon rapport. — Nous avons beaucoup de sujets à traiter encore dans notre journal, me dit-on.

Quelques jours après je me suis présenté à l'ambassade où l'on m'avait appelé et je fus stupéfait quand le premier conseiller me mit sous le nez l'article que j'avais donné au journal en question.

— Vous êtes découvert, Fehmi effendi, me dit mon ancien condisciple du lycée Galata-Séraï, il ne vous reste maintenant qu'à ne pas continuer et à profiter de l'amnistie générale pour rentrer à Constantinople. Son Excellence l'ambassadeur a daigné signer de sa main un rapatriement pour vous au consul Seïffeddin-bey à Marseille.

Voici le document à titre de curiosité :

23 juillet 1900.

Monsieur le Consul général,

Veuillez pourvoir jusqu'à Constantinople aux frais de rapatriement de Youssouf (Joseph) Fehmi Effendi et agréer...

Signé : S. MUNIR.

Au lieu de regagner Constantinople, je me hâtai de courir à la *Petite République* où on m'accorda l'hospitalité de l'entrefilet suivant qui fut à l'époque l'écho — les murs en lambris ont des oreilles — d'une conversation entre Munir-bey, présentement pacha, et un envoyé extraordinaire du sultan :

L'AMNISTIE ET LES JEUNES TURCS

Un piège. — Les malices de la Porte.
Un émissaire de Constantinople.

« Le sultan a accordé, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône, amnistie à tous les Jeunes Turcs condamnés et réfugiés à Paris. D'après la note officielle parue dans les journaux, *tous ceux qui ne rentreront pas cette fois seront poursuivis même en Europe, comme s'ils étaient en Turquie.* Dans le milieu révolutionnaire turc on sait ce que c'est, cette fameuse amnistie.

« Du reste, on a reçu des instructions du comité central de Constantinople qui conseillent de ne pas quitter l'Europe, et qui affirment que l'amnistie est une souricière tendue par l'entourage du sultan.

« Voici ce qui a été décidé au Conseil des ministres turcs :

« Tous les Jeunes Turcs qui rentreront à Constantinople seront conduits au Palais dans le fameux cabinet du chambellan Tahir-bey.

« Celui-ci sommera les Jeunes Turcs de faire des révélations sur les affaires du Comité central. Ceux qui consentiront à trahir leurs frères seront immédiatement présentés à S. M. le sultan et seront comblés de grâces. Quant à ceux qui

n'auront aucune indication précieuse à donner, ceux-là seront envoyés de mission en mission jusqu'aux bagnes tripolitains. Cette décision a été prise officiellement par le grand-vizir, et a été communiquée par circulaire confidentielle à tous les gouverneurs des provinces.

« Voici les procédés hamidiens. Nous conseillons aux Jeunes Turcs de réfléchir avant de s'embarquer.

« En ce qui concerne les Arméniens, un envoyé spécial, M. Sinapian, est arrivé hier. Cet envoyé est chargé de convaincre les Arméniens révolutionnaires et d'essayer de les faire rentrer à Constantinople.

« M. Sinapian est un ancien insoumis d'origine arménienne. Après avoir habité la France, il rentra à Constantinople, ayant obtenu son pardon du sultan. Aujourd'hui il revient à Paris comme émissaire de ce dernier ».

J. FEHMI.

(N° 8873, *Petite République*, 31 juillet 1900).

Liberté individuelle

Je voudrais avoir le talent de décrire avec esprit pour faire sur ce dernier chapitre cent pages. Mais, faute de cet art, je me contenterai de dire, en quelques lignes, la vérité telle qu'elle est, sans commentaires.

Les ministres et hauts fonctionnaires espionnent leurs subalternes. Les subalternes se chargent des laquais. Le père espionne son fils ; le fils espionne son père ; le locataire, son propriétaire; le marchand, ses pratiques; le curé, ses ouailles; le derviche, sa confrérie.

Notez que toute délation est cotée de 20 francs à 10.000 francs.

Les rapports de police, corrigés et rectifiés, vont s'échouer au cabinet de travail du sultan qui passe des journées à les examiner. Des délateurs, largement rétribués, rédigent au besoin des dénonciations mensongères contre de paisibles citoyens. Aucune de ces délations n'est refusée,

Ainsi, inventez de toutes pièces un complot. Ouvrez le Bottin et, au hasard, prenez le premier nom venu comme héros de votre rapport; envoyez votre infamie au Palais. Si votre esprit inventif a intéressé le sultan, vous aurez dix ou quinze livres de gratification. Pour le malheureux dénoncé, après mille vexations, on le sommera de se tenir coi ou de quitter la capitale.

En moyenne, les commissaires de police reçoivent 100 dénonciations politiques par jour. Soigneusement annotées, ces délations sont transmises au ministère de la police et de là au Palais.

Allez vous plaindre au magistrat de votre district, d'un vol ou d'un assassinat: on vous jette à la porte. Dénoncez au même magistrat, votre voisin sur des conjectures, par exemple que X. lit beaucoup, reçoit des lettres d'Europe ou fréquente un consulat quelconque : congratulé et grassement récompensé, au prix du sang de votre voisin, vous êtes nommé d'office auxiliaire du ministère.

Allez vous asseoir dans un lieu public; dépliez tranquillement votre journal; — une feuille française de préférence — fixez votre attention quelques instants sur un article. Un amateur policier, immédiatement vous dénonce au commissaire de police, qui, le lendemain, flanqué de deux sbires, se présente à votre domicile et bouleverse tout sans autre forme de procès. Si, dans

sa perquisition, le magistrat trouvait un vieux récepteur téléphonique ou un commutateur électrique, vous êtes arrêté et condamné comme anarchiste.

Un camarade de Constantinople, dont je ne peux citer le nom, sortait, un soir, d'une réunion secrète. Chargé de quelques placards qu'il devait afficher clandestinement, il se trouve, ironie du hasard ! nez à nez avec son père. — Où vas-tu? lui dit celui-ci. — Il n'eut pas le temps de répondre que le père avait aperçu une affiche.

Tout tremblant, hagard et hébété, il rentre chez lui, rédige une dénonciation et ressort pour la jeter à la poste.

Heureusement le fils de ce père abject, s'étant douté des intentions paternelles, jugea prudent de quitter le pays et n'a dû son salut qu'à un mouvement instinctif de fuite.

— Un étudiant, dénoncé pour port d'arme, fut arrêté en sortant de chez lui. Au lieu d'un revolver dissimulé dans ses poches, on trouva quelques coupures de journaux, débris d'articles peu flatteurs pour le sultan. Il fut condamné pour ce fait à deux ans de prison ; son père fut destitué et sa mère perdit la raison.

— Deux jeunes gens, dénoncés par un bardache, furent arrêtés pour outrage au sultan. La dénonciation portait sur ce fait : que B. et L. se

servaient au W.-C. de journaux portant l'estampille du souverain.

Vous croyez qu'ils furent relâchés? Non, ils subirent deux mois de prison avec interdiction de séjour à Constantinople.

Au Lycée Impérial, où je fus embrigadé quelques années, il y a des cours d'espionnage. Les professeurs espionnent les élèves et les élèves espionnent les professeurs. Les pions fouillent les pupitres dans le but de trouver des écus ou des livres dont les mots : liberté, justice, Arménie, Bulgarie, autonomie, constitution, etc., etc. n'ont pas, au préalable, reçu le biffage de la censure. La possession d'un bouquin condamné par la censure équivaut à cinq ans de bagne.

Passez une soirée chez un ami et, sans lanterne, regagnez paisiblement votre logis. Des agents, aux abois, vous arrêtent et vous dépouillent sans autre forme de procédure.

Faites arrêter un voleur ; il vous dénonce au parquet comme révolutionnaire-comitadji. On perquisitionne chez vous et, si dans vos vieux livres ou dans un coin de tiroir, on trouve une brochure anti-hamidienne, le voleur est immédiatement relaxé et vous prenez sa place.

Passez sur les hauteurs du Palais impérial avec un ami que vous guidez ; donnez-lui des détails esthétiques des lieux : vous êtes arrêté pour excitation à des actes subversifs.

Prononcez le nom Abdul-Hamid sans le précéder d'expressions hyperboliques : auguste et glorieux; bienfaiteur padischah; ombre de Dieu; commandeur des croyants et autres flagorneries, vous êtes arrêté pour lèse-majesté. Cette arrestation équivaut à dix ans de bagne.

Revendiquez un droit, on vous jette en prison. Dans une publicité quelconque laissez échapper le mot justice, liberté, constitution, droit, parlement, etc., vous êtes convoqué au ministère de la police et, après un interrogatoire, on vous jette au bagne.

Dans un moment de légitime indignation, critiquez les actes du gouvernement; c'est encore le bagne qui vous attend.

Devant une vitrine de photographe, fixez votre attention sur le portrait de l'héritier présomptif; on vous arrête, on vous mène au Palais et là on vous somme de quitter la capitale. Pourquoi? Ordre impérial.

Montrez du doigt le bagne où est enfermé Mourad V; on vous jette en prison sans arrêt d'aucun tribunal.

Approchez-vous de la prison où Mourad est enfermé, vous êtes immédiatement fusillé.

A la parade du Sélamlik, regardez le sultan sans faire des courbettes; vous êtes immédiatement lynché par la soldatesque.

Entrez dans un ministère ou au Palais, la

poche gonflée d'un mouchoir ou autre objet qui n'est pas porté d'une manière ostensible : vous êtes arrêté et fouillé de pied en cap. Pendant ce laps de temps, des argousins vont piller votre logis et briser vos meubles. Tout est prétexte à perquisition. Entrez dans une librairie étrangère, on vous fouille en sortant et si, comme de juste, vous protestez, cela vous vaut une perquisition et six mois de prison.

Etes-vous fonctionnaire dans une administration? Vous êtes soumis à un régime inquisitorial. Vous êtes sommé de porter une tunique, de prendre un air sombre ; de vous prosterner toutes les fois que vous prononcez le nom du sultan ; de garder votre fez sur la tête avec 45 degrés de chaleur. Vous devez éviter tout ce qui frise la civilisation, la politesse et la bienséance. Vous devez porter la moustache rabattue, prendre un air morne et courber l'échine. Ainsi les fonctionnaires turcs croupissent dans les administrations. Les pieds nus, accroupis sur des tapis, une main dans les doigts de pied, à l'autre un chapelet, ils passent des journées entières dans cette torpeur.

Malheur aux jeunes qui, par une mise convenable et des airs distingués, cherchent à contrarier cette ignoble routine. Dénoncés, pourchassés, ils échouent, tôt ou tard, dans une colonie pénitentiaire.

Mourad V ou le record de la détention au carcere durissimo

Depuis le 31 août 1876, un homme, qui aujourd'hui devrait être le padischah de Stamboul, est enfermé dans une prison que les bandits les plus redoutés n'ont jamais subie en France.

Prince et héritier de la couronne, avant cette incarcération ordonnée et maintenue par son frère Hamid II, il avait déjà fait un stage de détention pendant presque tout le règne de son oncle Abdul-Aziz le suicidé.

Ainsi, en additionnant ces deux périodes successives, nous arrivons au chiffre approximatif de 40 ans d'emprisonnement.

Né le 21 septembre 1840, il a donc aujourd'hui 63 ans; en faisant la déduction des 40 ans de bagne, on voit qu'il a joui d'une liberté relative 23 ans seulement.

Fait extraordinaire, malgré toutes les souf-

frances morales et corporelles, surtout le fouet de son garde-chiourne, Hassan le gendarme, il n'a pas perdu cette lucidité d'esprit qu'on lui dispute et qu'il ne veut pas lâcher quand même.

Mon intention n'est pas de faire l'historique des souffrances de ce malheureux dont la détention inique retombe sur nous qui, impassibles, passons devant cette prison depuis 26 ans et parfois poussons l'impudence jusqu'à faire des sérénades aux femmes voilées du voisinage, quand nous ferions mieux d'exiger sa mise en liberté avec un peu plus d'énergie et moins de paroles.

Je viens soumettre à l'opinion publique quelques fragments d'une missive que le malheureux envoya dernièrement à son frère Hamid Caïn :

« .....Je ne suis pour rien dans les complots dont Votre Majesté me fait transmettre les rapports.

« J'ai horreur de toutes ces choses et, mieux que personne, Hassan-pacha, à qui vous confiez ma garde, sait l'effroi que j'ai de ces prétendues machinations.

« Pour n'avoir point commis de mauvaise action je suis brutalisé; pour un rien, un coup d'œil sur l'espace, on me maltraite; tout cela, estimé frère, me fera perdre la raison.

« Depuis notre dernière entrevue, vous m'aviez

promis un bien-être relatif, du linge et quelques objets indispensables; mon bourreau me les refuse. Je ne peux plus vivre dans cet état et cette incertitude.

« Maudite soit l'heure de ma naissance; est-ce que j'avais besoin de naître dans un palais et n'aurais-je pas mieux été si j'avais vu le jour dans une chaumière!

« Enfin vous prétendez, Sire, que je dois vivre et mourir d'une mort naturelle pour des raisons d'État. Mais au moins, cher et estimé frère, donnez-moi un peu de liberté et un peu de grand air dont j'ai si besoin pour ma santé ébranlée.

« Je serais si heureux si jamais je pouvais faire quelques promenades le long de ce Bosphore dont par moment je sens la brise et que peut-être je ne reverrai jamais.

Hélas! tous ces maux seraient supportables sans la livrée de folie que mes geôliers veulent me forcer de mettre et les extravagantes conversations de mon bourreau Hassan-pacha qui veut me convaincre et me faire passer pour fou malgré moi..... »

« Oh ! inspirez-moi, cherchez-moi, donnez-moi, inventez-moi un moyen, quel qu'il soit, au poignard près, dont je ne veux pas — un Brutus à cet homme ! fi donc ! il ne mérite même pas Louvel ! — trouvez-moi un moyen quelconque de jeter bas cet homme et de délivrer ma patrie ! de jeter bas cet homme ! cet homme de ruse, cet homme de mensonge, cet homme de succès, cet homme de malheur ! Un moyen, le premier venu, plume, épée, pavé, émeute, par le peuple, par le soldat ; oui, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit loyal et au grand jour..... »

« VICTOR HUGO ».

Répercussion morale de la tragédie de Belgrade à Constantinople

Dix années de propagande active, des milliers de révolutionnaires sacrifiés n'auraient pu faire pour la cause constitutionnelle en Turquie ce que la suppression du roi Alexandre Ier et de la reine Draga vient de faire pour notre parti.

La nouvelle de cette exécution sommaire des souverains, quoique dissimulée par les journaux de Constantinople, s'est répandue en Turquie comme une fraîche brise malgré la police et la censure. Quoi ! s'est-on dit, sans plus de forme de procès on exécute en Serbie un roi et une reine avec quelques favoris, pour des fautes politiques qui ne sont rien auprès des atrocités du sultan ; l'assemblée nationale, la Skoupchtina, vote à l'unanimité, en présence des représentants de l'Europe, le pardon des meurtriers, et nous, peuple esclave d'un Néron moderne, nous resterions indifférents à notre triste sort ?

Ce qui effraie en Turquie, c'est qu'un acte analogue accompli dans les mêmes conditions, prendrait immédiatement des proportions formidables. Après l'exécution du sultan et de quelques ultra-favoris, nous aurions à lutter avec le clan des souteneurs officiels, lesquels, longtemps gavés de nos richesses, ne voudraient pas lâcher la curée sans un carnage suivi d'un désastre national.

L'acier froid aurait déjà traversé de part en part le corps d'Abdul-Hamid, si ce n'étaient les conséquences qui retiennent les patriotes convaincus qui ont fait depuis longtemps le sacrifice de leur vie.

Un régicide sur Hamid ne pourrait efficacement profiter à notre cause. Certes, il mérite un châtiment exemplaire, mais donné par la sanction nationale ou bien par la révolte non d'un groupe militaire, ni d'un clan séparatiste, mais de la masse de la nation.

Nous prononcerons alors la déchéance d'Abdul-Hamid et nous proclamerons, au nom des Ottomans, un gouvernement constitutionnel avec le suffrage universel, sur des bases et des garanties sérieuses contre la violation de la constitution future.

Programme politique

Les satellites de la police hamidienne font courir le bruit que nous sommes des anarchistes. Nous prions ceux qui croient à ces insinuations de lire notre programme clair et précis.

Que les Basiles pensent ce qu'ils voudront, l'avenir est à nous. Le jour est proche où nous verrons se rompre le fil qui suspend l'épée de Damoclès sur la tête d'Abdul-Hamid. Qu'on nous roue, qu'on nous tenaille, qu'on nous serre le membre génital dans des étaux, qu'on nous jette au Bosphore : tant qu'un de nous échappera au supplice, le flambeau de la Liberté brillera à l'horizon.

1. Soulèvement de la nation au cri de Liberté et Justice égales pour tous les Ottomans.

2. Création à Constantinople d'un Comité de Salut public dont les membres seront élus par les chefs du mouvement.

3. Exclusion du Comité de Salut public de tous ceux qui ne sont pas Ottomans.

4. Mise hors la loi du Sultan et de l'héritier présomptif.

5. Mise hors la loi du Cheik-ul-Islam et des cannibales hamidiens.

6. Délivrance de Mourad V et de tous les condamnés politiques sans distinction de race ni de religion.

7. Dissolution de quelques confréries religieuses musulmanes, et mise sous séquestre des effets et objets sacrés qui pourraient servir à la réaction.

8. Appel de tous les Ottomans majeurs, pour la création d'une assemblée dans le but d'élaborer une Constitution.

9. Création d'un tribunal révolutionnaire provisoire dont les membres seront pris par roulement dans l'Assemblée.

10. Abolition des tortures et des privilèges.

11. Liberté et respect absolus des étrangers et de leurs propriétés, même pour ceux d'entre eux qui ont servi le gouvernement hamidien.

12. Expulsion des factieux et confiscation de leurs biens.

13. Création d'un nouveau corps de police pour le maintien de l'ordre.

14. Egalité de tous les Ottomans devant la loi protectrice ou répressive.

15. Libre accès à l'Assemblée de tous les Ottomans âgés de 25 ans au moins, élus par le suffrage universel.

16. Garanties sérieuses des dettes ou obligations contractées antérieurement vis-à-vis des puissances ou des particuliers étrangers.

17. Amnistie générale sitôt la proclamation de la Constitution pour tous les réactionnaires qui ne furent pas mis hors la loi sous le gouvernement provisoire.

Une fois la Constitution élaborée et un gouvernement définitif nommé, le pays sera régi par les lois successivement votées à l'Assemblée légitimement constituée.

Vive la liberté !

TABLE

La question macédonienne et les Turcs révolutionnaires 5
Tribunaux turcs. Faux-témoins et juges stipendiés 10
Congrégations musulmanes et Bectachis turcs. 17
Souvenirs de Rhodes, lieu de relégation . . 21
Dynamiteurs séparatistes. Importation des armes et de la dynamite en Turquie . . 26
Fanatisme des musulmans en Turquie . . 32
La caste des parias sous le règne du sinistre Hamid II 38
Contre-police révolutionnaire. 43
Liberté individuelle 55
Mourad V, ou le record de la détention au carcere durissimo . . . , ... 61
Répercussion morale de la tragédie de Belgrade à Constantinople. 65
Programme politique. 67

Imprimerie L. Duc et Cie, 125, rue du Cherche-Midi, Paris.

DU MÊME AUTEUR

Prochainement, dans *le Rappel*,

Le crime et le droit en Turquie

curieuses révélations

ONT PARU :

Les bagnes ottomans

Avec documents photographiques ravis aux satellites de la police du Sultan.

Vie Illustrée, 23 mars 1900.
Monde Illustré, 22 mars 1900.

Mahmoud pacha et les refugiés politiques turcs

Vie Illustrée, 12 janvier 1900.

A LONDRES

The greatest martyr of the age

Black and White, 23 décembre 1900.

A New view of the Sultan

The Pall Mall gazette, 31 octobre 1899.

A paraître prochainement :

Galata séral

ou

les secrets d'un Lycée impérial

This book is a preservation photocopy.
It was produced on Hammermill Laser Print natural white,
a 60 # book weight acid-free archival paper
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
1996

3 2044 025 0

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
SEP 12 2002

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.